

Journal de l'Information Bouillaise

La Bouillotte

Association loi 1901 - B.P. 7

76530 - LA BOUILLE

N° 2 - Janvier 1990

EDITO	p. 3
La presse en parle	p. 4
<i>vie communale</i>	
Espoirs pour demain	p. 5
Budget	p. 5
C.R. Conseil d'Ecole	p. 5
Cantine Scolaire	p. 6
Classe de Neige	p. 7
Travaux	p. 8
Recensement	p. 8
Ordures Ménagères	p. 8
<i>dossier</i>	
Un nouveau magasin	P. 9
L'informatique à la Mairie	P. 9
<i>les Voiles</i>	
C'était à La Bouille	p. 10
Repas du 16 Juillet 1989	p. 10
<i>technique</i>	
Le Perré	p. 11
<i>l'évènement</i>	
Ateliers du Méandre	p. 12
Exclusif	p. 13
<i>historique</i>	
La Bouille Autrefois	p. 14
<i>à suivre</i>	
A.S. Château du Vracq	p. 16
<i>bloc note</i>	
Taxe d'habitation	p. 17
<i>courrier</i>	

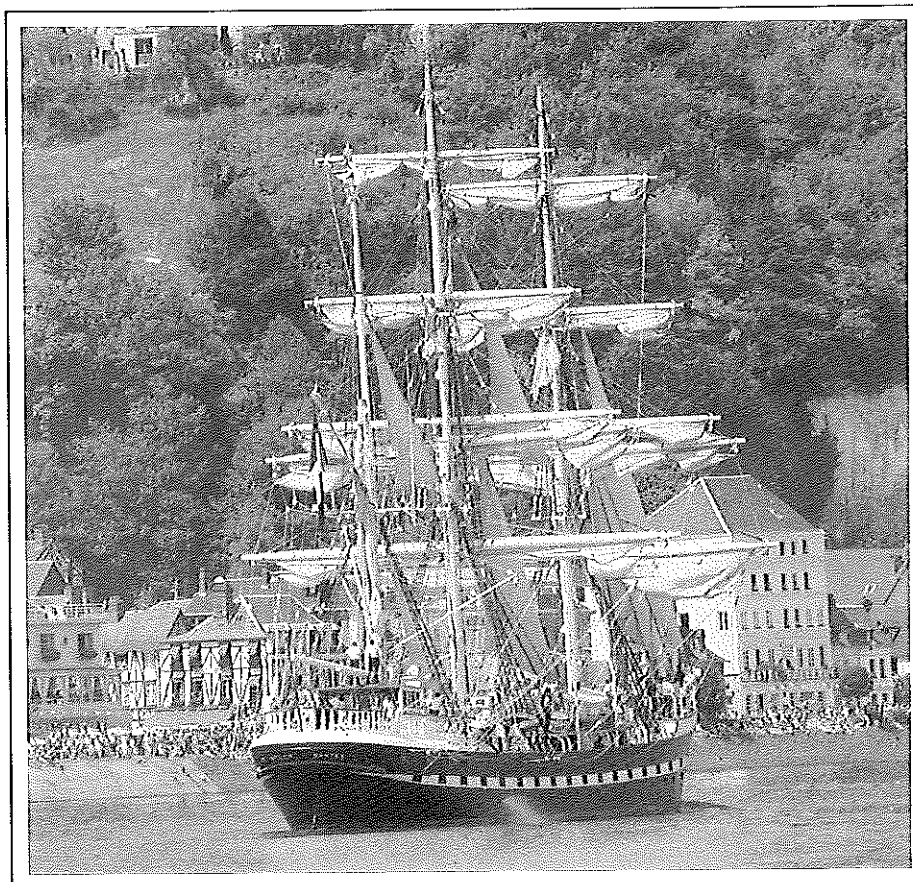


Photo extraite de l'Album Souvenir des Voiles de la Liberté

L'année 1990 s'ouvre pour nous Européens, citoyens du Monde avec un nouveau souffle de liberté. Ce souffle était déjà à nos portes en 1989, avec ces voiles qui commémoraient le Bicentenaire de la Révolution Française, Révolution à l'origine de la première déclaration des droits de l'Homme.

Elle nous arrive à présent des peuples de l'Est de l'Europe qui viennent d'acquérir chèrement leurs droits à la Liberté. Ils nous restent encore aujourd'hui à l'esprit les sévères répressions contre les étudiants

chinois : c'était en Juin le premier soubresaut d'un peuple contre ses dirigeants.

La Liberté des peuples commence par la Liberté de penser, puis de s'exprimer, nous ne nous étonnerons pas que l'une des premières actions roumaines post-révolutionnaires fut de distribuer les premiers journaux libres.

1990, la Bouillotte prend des couleurs... Je souhaite qu'elle contribue à mieux vous informer, démontrant que dans ce domaine nous avons aussi la volonté de progresser.

Eugène LEFEBVRE

La Bouille ...

LA POSTE

Receveur : Madame CALTOT
Quai Hector Malot - Tél : 35 18 01 82

LA BOUILL'OIRE

Tél. : 35 18 13 48

Mercerie - Laines SOFIL

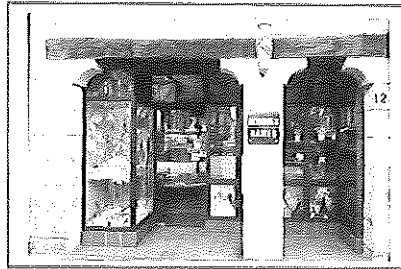
Madame DOLIQUE

● *travail sur mesure
et de qualité*

11 bis, rue du Docteur Masson
76530 LA BOUILLE

MASCULIN

F
E
M
I
N
I
N



12, place du Bateau

LA BOUILLE

Tél. : 35 23 80 79

"DANIEL"

- Votre coiffeur -

NATHALIE :

Responsable Technique DAMES,
vous assurera un travail de qualité

(Futur numéro)

☎ 35 18 02 13

BOULANGERIE PATISSERIE

M. et Mme ARTU

11, place du Bateau
LA BOUILLE

Tél. : 35 18 01 58

Flor' Boutique

Laurence GUEROULT

Fleurs - Cadeaux

Rue de la République

Angle du Port

LA BOUILLE TEL. : 35 18 03 04

ANTIQUITES SAINT-MICHEL

Aucune copie

ACHAT - VENTE

Meubles d'époque

☎ 35 18 01 67

Place Saint-Michel
76530 LA BOUILLE

CUIR DES MEANDRES

*Sellerie
Maroquinerie*

OUVERT WEEK-END ET SEMAINE

Place Saint-Michel
LA BOUILLE

Tél. : 35 18 12 33



Garage du Bac

Jean-Claude MASSON- Agent

Route de Moulineaux
76530 La Bouille

☎ 35 18 01 49

Vente véhicules neufs et occasions

ATCI

APPLICATIONS
TECHNIQUES
CAOUTCHOUC
INDUSTRIEL

Bandes transporteuses

Rouleaux manutention

Tuyaux techniques

Transmission de puissance

B.P.9 - 76530 LA BOUILLE

Tél. : 35 18 14 14 +

ALIMENTATION GENERALE

Madame et Mademoiselle FIANT

11, place du Bateau
LA BOUILLE ☎ 35 18 12 57



Lampe Berger

Elle détruit odeurs et fumées de tabac

Parfume la vie...

*Elle sera pour votre intérieur une marque de distinction,
un élément de confort et de salubrité*

Route d'Elbeuf
27520 BOURGTHEROULDE

EDITO

"LA BOUILLOTTE" est sortie pour la première fois
lors du conseil municipal du 24 octobre 89 sous le N° 0.

Ce soir là, elle était distribuée aux membres du conseil en début de séance.
Notre objectif était d'apporter la démonstration qu'il était possible
de créer un journal au moindre coût,
alors que la commission du "BULLETIN MUNICIPAL",
n'avait pas encore été réunie par Mr Le Maire.
Notre but était de faire réagir favorablement notre entourage, pour qu'enfin,
une réunion du "BULLETIN" voit le jour.

C'est pourquoi, dans le but de travailler ensemble,
nous avons proposé de garder le support technique de la "Bouillotte"
pour sortir l'information municipale "officielle".

L'acceptation aurait été un témoignage de confiance, mais nous restons optimistes.
Aussi, après la parution du bulletin municipal N° 18,
et souhaitant pouvoir rester suffisamment critique,
nous avons décidé de publier le N° 2 de la Bouillotte
pour que vous puissiez continuer d'être objectivement informés.

Nous travaillons pour que vous puissiez
recevoir votre BOUILLOTTE régulièrement.

Nous comptons bien sûr sur vous,
pour nous donner votre avis quant à la forme et au contenu de ce journal,
nous communiquer vos articles, ou vos suggestions.

Nous espérons qu'en conséquence il satisfera le plus grand nombre d'entre-nous.

Joël NOUVEL

LA BOUILLE

Election des adjoints Au plus vieux la place

Drôle d'élections mercredi soir à La Bouille. Tandis que la plupart des équipes municipales tente de rajeunir les effectifs et les « cadres », par le manque de pouvoir... du vote, les plus vieux ont eu la place. Le conseil, coupé en deux, pourra-t-il travailler ?

Depuis quelques semaines, le conseil municipal de La Bouille connaissait quelques perturbations dans son fonctionnement. Le premier adjoint, M. Lefèbvre, en désaccord avec le maire M. Chevalier sur les méthodes de travail de l'équipe en place, avait essayé de faire « bouger » le bureau municipal.

« La conduite des affaires communales exige des adjoints conscients que leur poste nécessite des compétences, beaucoup de dévouement et surtout du temps libre pour les exprimer. Etre adjoint demande aussi un minimum d'esprit d'initiative. Or, depuis mars dernier, quelles sont les actions entreprises dans les domaines culturels, loisirs et sportifs ? » interrogeait encore mercredi soir M. Lefèbvre.

Estimant ne plus pouvoir travailler dans ces conditions et surtout ne pas tenir le rôle de bras droit du maire, M. Lefèbvre avait démissionné. Provoquant la démission des trois autres adjoints afin de pouvoir remanier entièrement le bureau et permettre ainsi le retour de l'ancien 1^{er} adjoint, volontairement simple conseiller depuis mars.

L'affaire déjà compliquée puisque alourdie de part et d'autre par de la polémique, le fut encore un peu plus lorsque M. Lefèbvre se présenta au poste de 2^e adjoint.

« Je veux continuer de travailler pour la commune, » nous a-t-il expliqué. « Il est également important pour moi de savoir si je suis suivi par une bonne partie du conseil dans ma façon de voir la vie municipale. »

Le résultat fut éloquent. Si M. Duquesne obtint 12 voix sur 14 (M. Sautin étant absent) pour le premier poste,



Le nouveau bureau autour du maire M. Chevalier : MM. Nouvel, Duquesne, Lemarié et Fessard

il fallut trois tours pour évincer M. Lefèbvre... par le seul biais de la date de naissance. M. Fessard devient donc 2^e adjoint grâce à son âge. Seul en liste, M. Lemarié n'eut aucune difficulté à retrouver son poste de 3^e adjoint. Mais le même scénario fut ressorti pour l'ultime poste. Le face à face entre MM. Lefreche (sortant) et Nouvel tourna cette fois au bénéfice de ce qu'on peut appeler l'opposition au maire. M. Lefreche laissa son fauteuil après trois tours pour quelques mois d'écart.

Retour à la case départ

On peut ainsi parler d'un retour à la case départ même si les têtes ont changé. A tel point que le conseil plutôt parti sur un chemin de dignité sombra dans la mise au point règlement de compte par la voix du 1^{er} adjoint. Au « M. le Maire, vous devez tenir compte du vote de ce soir qui met en évidence

un conseil partagé en deux » de M. Lefèbvre, M. Duquesne opposa sa déception. « Je suis déçu de voir que nous n'avons pas tous la même vision où le même objectif. Que les ambitions personnelles de certains sont trop importantes pour une ville de 900 habitants. Nous devons retrouver la sérénité pour travailler tous ensemble. »

« Vous ne nous donnez pas les bases de la sérénité avec ce que vous venez de lire, » rétorqua M. Lefèbvre. « Le fonctionnement de cette mairie où l'on est 1^{er} adjoint pour du pipeau, est à revoir complètement. »

Nous laisserons la conclusion au maire M. Chevalier qui tenta de rétablir le calme tout au long de la réunion : « Je n'exclus personne, nous devons arriver à travailler en bonne intelligence. Si nous ne pouvons y arriver, je verrai alors s'il est nécessaire que je démissionne à mon tour. »

Marie-Paule SALMON

paris normandie

ESPOIRS POUR DEMAIN

Lors de la dernière réunion du conseil municipal du 9 janvier, le conseil a nommé des commissions.

Monsieur le Maire a proposé que chaque commission désigne un vice président qui aura la responsabilité d'animer et de convoquer celle-ci.

De plus d'un commun accord avec Mr le Maire, j'ai été chargé de mission auprès du Maire pour ce qui concerne l'Urbanisme et l'Environnement "Grands projets à moyen et long terme, dont la réhabilitation du grenier à sel, la réalisation d'un parc de loisirs.

Je me félicite de la mise en place de cette structure (proposée au début de notre élection à Mr le Maire) et souhaite que les commissions puissent jouer leur vrai rôle. C'est le dynamisme des commissions qui pourra faire avancer notre machine qui est le Conseil Municipal.

Le vrai dialogue et la volonté de travailler en équipe avec de vrais objectifs, nous amènera à un travail de qualité.

Non à la suspicion et à la méfiance, le secrétaire de Mairie a un rôle important dans une commune, il doit jouer son vrai rôle de chef du personnel. Sans secrétaire

de Mairie, la commune ne pourrait pas fonctionner. Il ne doit pas être cantonné à un rôle de subalterne, mais plutôt remplir celui de manager.

Aussi je voudrai dire (discours de MR DUQUESNE après son élection d'adjoint) que nous sommes tous de vrais Bouillais, (Vracq et Bourg), même si notre lieu de naissance n'a pas été La Bouille, nous ne devons pas être considérés comme des hors-sains.

E. LEFEBVRE

BUDGET

Quelles sont les recettes de fonctionnement en 1989, après avoir voté le budget supplémentaire ?

Lors du vote du budget primitif au mois d'avril dernier, le conseil municipal a décidé d'augmenter l'impôt: "Lever l'impôt".

"Il faut savoir que le foncier non bâti, la taxe professionnelle et la taxe d'habitation sont liés, c'est à dire que ces taxes doivent être augmentées dans la même proportion." De plus, dans notre commune la taxe professionnelle restera toujours privilégiée car sa progression est protégée par la loi, d'où la protection de l'action commerciale dans notre commune touristique.

Le produit attendu en 1989 avec la réévaluation des bases aurait été de 662 462 F.

L'augmentation des 4 taxes nous a donné un nouveau produit de : 732 416 F => soit un crédit pour la commune de : 69 954 F.

Augmentation des 4 taxes

- Taxe d'habitation	(8.1) =>	8.84%
- Foncier non bâti	(36.04) =>	39.33%
- Taxe professionnelle	(10.95) =>	11.95%
- Foncier bâti	(15) =>	16.91%

L'augmentation de 1 point de la T.P. nous donne une progression de $1/10,95 = 9,13\%$ des 3 premières taxes.

Lors du vote du budget il a été convenu d'augmenter la taxe des ordures ménagères pour se rapprocher du coût réel d'aujourd'hui. Cette augmentation apportée à la commune un crédit de 20 000 F. Soit en 1989, un crédit total de 89 954 F.

Cet effort des contribuables permettra de mieux appréhender le fonctionnement de notre commune et de développer les services rendus aux Bouillais.

Les recettes de fonctionnement

Le compte administratif 1988 nous fait ressortir un excédent de 153 652 F au chapitre 82.

En vous reportant à la page 4 du n° 1, vous ajouterez au chapitre n° 70 (15 781) - n° 73 (22 000) - n° 74 (13 644) - n° 77 (91 381). Et au n° 79 : produits exceptionnels (office municipal) 33 000 F.

D'où, le total des recettes : 2 621 378 F.

Les recettes de fonctionnement ne peuvent que difficilement augmenter, alors que les dépenses de fonctionnement sont pratiquement incompressibles.

E. LEFEBVRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Présents:

Mme LARCHEVEQUE Directrice
Mme LEMARIEY Adjointe
Mme BERNIERES Rapporteur de la commission scolaire

Mme DE ARAUJO
Mme BELLANGER
Mme RASSE
Mme YAICHE Parents d'élèves

Absents:

Mr RUY IDEN
Mr HOUEL DDEN
Mr CHEVALLIER Maire

Règlement intérieur:

Après suppression des paragraphes concernant l'école maternelle, l'ancien règlement a été reconduit.

Aménagement des rythmes de vie:

Dans le cadre de la convention JEUNESSE ET SPORT-MAIRIE, deux demi-heures d'anglais seront assurées en CM 2.

Des ateliers animés par des volontaires devraient s'installer et fonctionner sur le temps scolaire (probablement dans

les locaux de la cantine) :

- . transferts sur tissus
- . informatique
- . atelier des Méandres

D'autres ateliers pourraient s'organiser si d'autres animateurs volontaires se présentaient aux institutrices.

Nous demandons à la Mairie d'organiser une réunion regroupant les institutrices primaires et maternelles, Jeunesse et Sport, les délégués des parents et un membre de la Mairie afin de créer une association commune aux deux écoles et concernant tous les enfants de la BOUILLE.

LA CLASSE DE NEIGE

La classe de neige concerne la classe de Madame LARCHEVEQUE. Le problème du groupe d'élèves de CE 2 de la classe de Madame LEMARIEY a été évoqué : l'Inspection Académique a refusé qu'il participe à ce séjour.

ASSURANCE

L'école a souscrit auprès de la MAIF une assurance qui couvre les enfants pendant le trajet et le séjour, et toute sortie.

ENCADREMENT

Deux moniteurs, l'institutrice de LA BOUILLE et celle de ST OUEN DE THOUBERVILLE (classe de neige concernant les deux communes) accompagneront les enfants dans le train. Sur place, un encadrement spécifique au chalet est prévu.

Nous avons demandé à la Mairie d'envoyer à chaque famille concernée une lettre lui précisant les aides éventuelles dont elle peut bénéficier et les informant de l'organisation d'une bourse de vêtements. Il faut que la Mairie requière rapidement les autorisations de participations effectives au séjour.

Nous avons précisé à Madame BERNIERES qu'à l'avenir il serait souhaitable qu'il y ait concertation avant de prendre une telle décision (classe de neige).

Nous avons également demandé qu'à titre exceptionnel, tous les enfants bénéficient d'une sortie, d'un spectacle, afin de leur faire profiter des bénéfices des Voiles de la Liberté.

TRAVAUX - REPARATIONS DIVERSES

Nous avons demandé à la Mairie :

- . l'aménagement de la cour des deux classes (jeux au sol, jardinière),
- . la modernisation des sanitaires et propreté (éclairage portes) * rappel a été fait que la Mairie précédente avait fait établir des devis pour l'installation de toilettes dans les couloirs des deux classes * ; ces devis pourraient-ils être ressortis ?
- . de repeindre les tableaux dans les deux classes (TRES URGENT),
- . de voir le problème des rideaux dans la classe de Madame LARCHEVEQUE,
- . de changer la barrière de l'école de Madame LEMARIEY et les clôtures dans sa cour,
- . d'enlever le filet de tennis pour les cours les lundi, jeudi et vendredi,
- . de dessiner des cibles pour jeux de balle sur les murs de la salle polyvalente,
- . d'installer des portes-manteaux dans la cantine,
- . de prévoir un éclairage extérieur dans la cour de la cantine si les activités doivent s'y dérouler après la classe.

SECURITE

Demande de visites régulières de la Commission de Sécurité.

Vérification qu'il existe bien des panneaux signalant la présence d'enfants (route de Moulineaux), s'assurer de la solidité de ceux qui sont existants (côte de la Maison Brûlée).

Nous avons demandé la présence du garde-champêtre à la sortie de l'école de Madame LEMARIEY en cas de mauvais temps (brouillard).

AUTRES

Nous avons demandé que soient faits :

- . des contrôles communs aux deux groupes d'enfants du CE 2
- . un test aux CM 2 afin de déterminer le niveau pour l'entrée en sixième
- . une réunion dans chaque classe avec les institutrices (une date sera fixée par la directrice)

Il nous paraît souhaitable que la moyenne de chaque cours apparaisse sur le carnet de notes. Les institutrices sont d'accord sur ce point.

INFORMATIONS

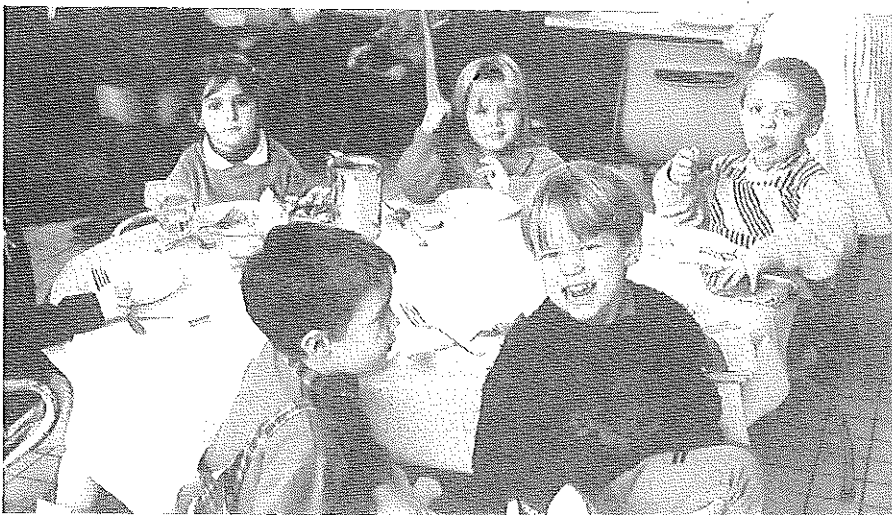
Les effectifs pour l'an prochain seraient de :

- CP	: 15
- CE 1	: 6
- CE 2	: 10
- CM 1	: 13
- CM 2	: 7

La rentrée 1990 s'annonce difficile, il pourrait y avoir création d'une troisième classe.

Nous demandons que soit envisagée une garderie avant et après la classe (des enfants de LA BOUILLE étant scolarisés hors commune à cause de cette absence de garderie).

CANTINE SCOLAIRE



Depuis que la nouvelle cantine scolaire est installée rue du port, nous pouvons dire que sur tout les points, les repas sont plus agréables aussi bien pour les enfants que pour les accompagnants.

Un espace plus grand, une meilleure acoustique, et aussi un net changement dans la qualité des repas de la part du fournisseur, La Normande.

L'acheminement des enfants des écoles vers cette cantine se déroule dans les meilleures conditions avec les personnes attirées, soit trois.

CLASSE DE NEIGE

La classe de CE 2, CM 1, CM 2 de Mme LARCHEVEQUE part en classe de neige à Orcières du 5 au 24 janvier 90.

Orcières est situé dans les Alpes du Sud à 1400 m d'altitude.

Pendant ce séjour, Les enfants vont mener des activités de découvertes, d'enquêtes dans ce nouveau milieu et suivront des cours de ski à Merlette.



La classe avant le départ

TEMOIGNAGE

Conversation téléphonique

Mme LARCHEVEQUE

LA BOUILLOTTE

Le séjour se déroule bien, le soleil est au rendez-vous, mais il n'y a pas beaucoup de neige, assez toutefois pour skier.

Aujourd'hui, mardi 16 janvier, les enfants ont visité une fromagerie et vont se rendre à une station voisine où des canons à neige ont été installés.

Ceux qui ont fait leurs premières glissades au début du mois ont beaucoup progressé, les autres vont passer leur étoile à la fin du séjour.

Le directeur du centre de vacances a fait un film vidéo des enfants sur la piste et pendant leurs activités, cette cassette sera disponible à la mairie.

Quant au voyage, il y a eu quelques problèmes "Il n'avait pas été prévu de porteur pour les bagages, une valise perdue

mais retrouvée " lors du transfert de la gare ST LAZARE à la gare de LYON.

Je suis très contente du séjour à Orcières Merlettes et aussi, merci pour cette heureuse initiative.

Mme LARCHEVEQUE
Directrice de l'école primaire.

BILAN

Dans notre journal N° 1, mes estimations financières de ce séjour se sont avérées exactes quant à la répartition des charges. Contrairement à mes espérances la subvention du département n'a été que de 4000 F pour 19 enfants.

Lorsque j'ai proposé la mise en place d'un séjour de neige en collaboration avec Grand-Couronne dans leur centre de vacances, mon idée était de trouver un financement pour ce projet, cette année nous avons pu le réaliser grâce à l'organisation de " la Bouille ville piétonne " le 16 juillet, passage des " Voiles de la Liberté ".

Mais ce ne sera pas le cas tous les ans. Aussi, pour notre commune, nous devons faire des choix, il n'est pas possible aujourd'hui de renouveler cette expérience tous les ans, tous les deux ans peut-être !

Pour cela il faudrait mettre en place une association (Comme le fait la commune voisine St Ouen de Thouberville) qui gérerait les classes de neige, classes vertes etc...

La commune, quant à elle, subventionnant à hauteur de 35 à 40 000 F.. Le reste devrait être collecté par différentes manifestations organisées par cette association, regroupant la Directrice de l'école primaire, les parents d'élèves et un représentant de la municipalité : "Le Maire ou l' Adjoint aux écoles".

Il est vrai que j'aurai aimé mener à terme ce dossier si Mr Le Maire ne me l'avait pas retiré, mais le travail que j'ai effectué en coulisse a permis cette heureuse réalisation.

E. LEFEBVRE

LES TRAVAUX DITS EXEMPTES DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Le permis de construire est obligatoire pour toute construction neuve, agrandissement ou modification dont la surface est supérieure à 20 M². En principe cela est connu de tous.

En revanche, nombreux sont les habitants qui sont persuadés qu'aucune autorisation n'est nécessaire pour des opérations telles que pose de vélux, modifications de façade, construction d'abri de jardin, appentis ou véranda de moins de 20 M².

Pour toutes ces constructions ou modifications si petites soient-elles, il faut établir une demande; l'imprimé spécial et la marche à suivre vous sont donnés en mairie. Pourquoi toutes ces mesures ? Tout

d'abord pour être en règle avec le code de l'urbanisme, ensuite, pour vous éviter de faire n'importe quoi, n'importe où.

En effet, votre demande devrait être examinée par la commission municipale d'urbanisme, avec la collaboration de Mr CHAVAN, architecte des bâtiments de France, avant d'être transmise à la direction départementale de l'équipement qui l'enregistre et donne son avis.

Une construction ou une modification autorisée, réalisée suivant des normes précises et bien implantée évitera également bien des litiges de voisinage.

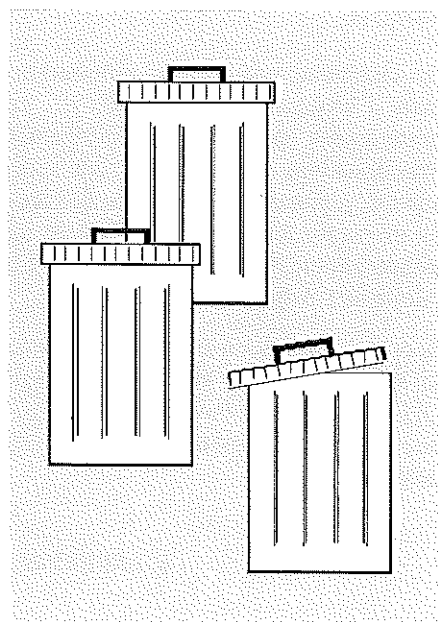
E. LEFEBVRE

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION DE 1990

Le trente deuxième recensement général de la population aura lieu en métropole le premier trimestre 1990. C'est l'occasion d'obtenir une nouvelle photographie de la situation démographique et socio-économique de notre pays.

Nous remercions d'avance chacun d'entre vous d'apporter sa participation la plus totale et de contribuer au succès de ce lourd travail administratif.

ORDURES MENAGERES



Ramassage des poubelles	1988	1989
Coût du ramassage	+ 104000	+ 110000
Stockage à la fosse Marmitaine	+ 36000	+ 40000
Taxe des O.M (payé par les Bouillais, feuille d'imposition)	(2,93%) - 52500	(3,89%) - 72500
Reste à la charge de la commune	87500 F	77500 F

La commune possède un camion benne, le coût de sa remise en état reviendrait à 25 000 F

Les charges annuelles (le personnel exclu) serait de : 30 000 F
Soit un coût environ de : 55 000 F

Que doit-on faire ? La parole est au conseil municipal.

UN NOUVEAU MAGASIN A LA BOUILLE

Madame DOLIQUE est installée depuis le 2 août 1989 à l'emplacement de l'ancienne galerie de peinture - rue Magalon.

Le magasin est ouvert tous les jours (même le dimanche) sauf le mercredi.

La Bouilloire, une boutique où l'on trouve de la laine à tricoter, de la mercerie, des pulls, chaussettes, bas, collants femmes et enfants, pyjamas, layettes et beaucoup d'autres choses.

Madame Dolique fabrique des pulls de manière artisanale avec une finition soignée.

En mercerie vous pouvez y découvrir, fils à coudre, boutons, fermeture à glissière, canevas retros napperons, coton à broder, écussons, aiguilles à tricoter etc...

Si vous avez des difficultés de réalisation d'un tricot, Madame Dolique vous donnera des conseils. Elle tricote même la laine qui n'est pas achetée chez elle.



Madame DOLIQUE
L'aimable Propriétaire de la Bouilloire

*Venez découvrir ce nouveau magasin dans votre commune.
L'habillement, elle aime ça, alors n'hésitez pas, rendez-vous au 11 bis rue Magalon.*

La Bouillotte

L'INFORMATIQUE A LA MAIRIE : POUR QUOI FAIRE ?

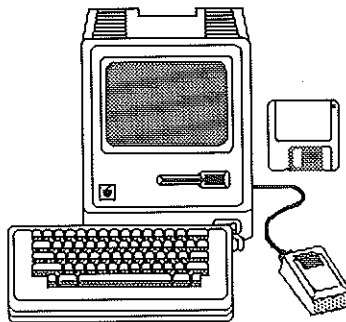
- **Pour les élus** : l'informatique permet toutes les simulations possibles pour une meilleure gestion de la commune et notamment des finances communales. Elle permet ainsi d'avoir une vision plus réelle, basée sur des chiffres plus concrets, de son avenir et de son devenir : préparation du budget, analyse financière...

L'informatique, par sa faculté de produire rapidement des documents synthétiques, en temps réel, permet une gestion financière plus précise et maîtrisée : comptabilité analytique, suivi de trésorerie...

- **Pour la population** : L'informatique organise l'information, c'est d'ailleurs son premier rôle : fichier démographique, des associations, de l'aide sociale, actualité communale...

Il permet l'accès à des informations extérieures qui intéressent chacun dans sa vie de tous les jours : abonnement à des banques de données, échanges d'information avec d'autres communes...

- **Pour le personnel communal** : Il évite le travail répétitif et permet un gain de temps qui sera mis à profit pour épauler les élus et globalement améliorer le service au public. Il supprime un bon nombre de kilos de papier d'archives grâce aux disquettes, immenses réservoirs d'information.



L'informatique remet en cause, les techniques de travail administratif. Il oblige à un travail rigoureux et précis. L'utilisateur devra changer ses méthodes de travail, mais l'ordinateur devra aussi être adapté

aux besoins de l'utilisateur, d'où une étude sérieuse basée sur les besoins locaux et l'expérience d'autres utilisateurs.

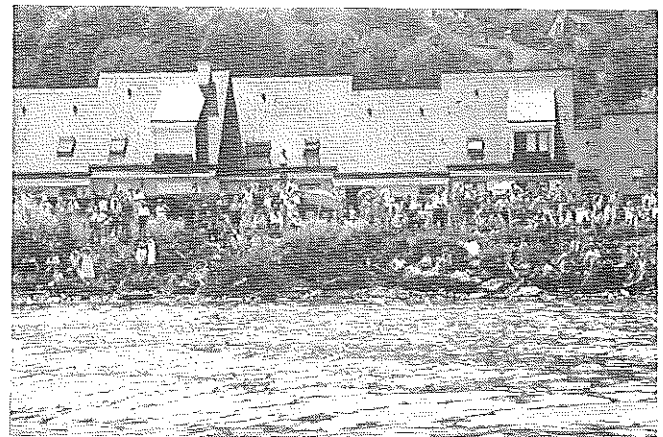
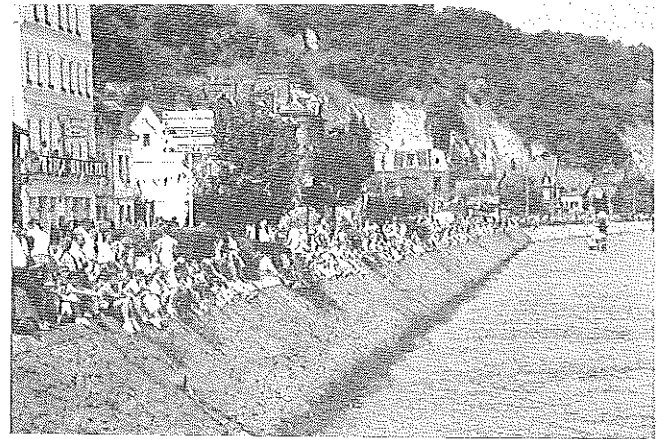
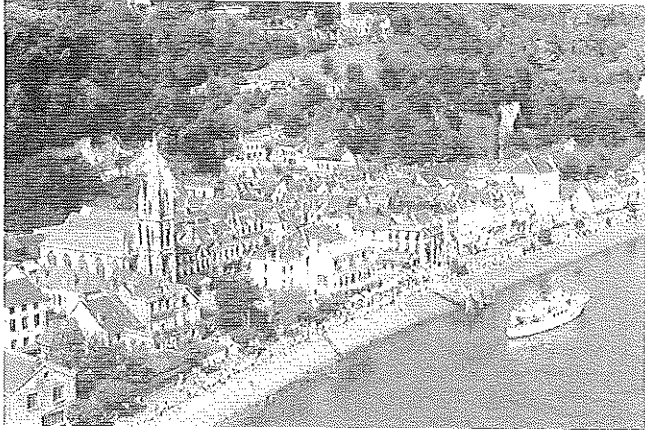
Le prix de l'informatique n'est plus maintenant un barrage à son adoption, la concurrence est grande et permet une informatisation à un moindre prix, état de fait que l'on n'aurait pas pu imaginer il y a dix ans, surtout dans une commune rurale.

L'informatique, en conclusion, il faut le savoir, stimulera l'imagination de ses utilisateurs et leurs initiatives. Les possibilités d'un micro-ordinateur sont immenses et, d'après les spécialistes, illimitées dans son volume d'informations stockables et dans ses utilisations pour l'avenir à court terme.

Il ne faut pas perdre de vue l'Europe 1992 qui nous ouvrira ses frontières et nous devons être prêts et surtout formés pour pouvoir assurer une adaptation aisée à tous les systèmes économiques de nos amis européens.

Une adepte inconditionnelle de la micro.

c'était à La BOUILLE



REPAS DU 16 JUILLET 1989

Les membres des différents comités qui ont participé à la journée "La Bouille Ville Piétonne" ont organisé un repas en remerciement de l'effort fourni par tous, y compris la Gendarmerie Nationale et le représentant du corps des Pompiers de la Bouille.

Le financement de cette soirée a été assuré par une quote-part de chacun de ces comités sur les bénéfices de cette journée.

J. NOUVEL

**LA
BOUILLE**

**1 km
PARKING**

LE PERRÉ

Lors de la construction du lotissement "Château du Vracq", il n'y avait pas eu de cahier des charges d'établi avec le promoteur immobilier et la commune concernant la construction et l'aménagement du Perré et aussi son financement.

La construction du Perré commencé à l'automne est en voie de se terminer.

Ces travaux, financés entièrement par le département (peut être une dîme sera demandée à la commune) dont le maître d'oeuvre est le Port Autonome de ROUEN, représentent un budget d'environ 2 millions de Francs.

La distance par la Seine de Rouen à l'estuaire est de 120 km, soit 240 km pour les berges. C'est le Port Autonome de Rouen qui gère les berges de Seine. Un de ces rôles est d'assurer la protection des berges (celui du Perré est de protéger les terres contre les inondations). Quant à la Direction Départementale de l'Équipement (DDB), elle est responsable de la mise hors d'eau des routes le long du fleuve.



Visite technique du Perré - MM. ROUSSEL et THUILLIER (Port Autonome de Rouen) et Monsieur LEFEBVRE (Shell Recherche)

SA CONSTRUCTION

La technique retenue par le Port Autonome de Rouen fut la construction d'un perré en moellons naturels hourdés au mastic bitumineux.

Comme vous pouvez le constater sur le schéma, le perré est constitué de deux pentes 2/1 au niveau bas et 3/2 au niveau haut. Dans un premier temps des palplanches ont été installées jusqu'à une profondeur de 8 mètres ; ces palplanches donneront la solidité à l'ouvrage.

Un remblai crayeux a été nécessaire pour reprofiler la berge.

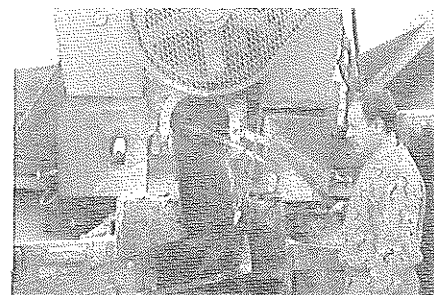


Pose des moellons naturels.

Les moellons naturels retenus sont constitués de pierres de Caen, pierres non gélives de couleur rose. Ces moellons, d'un poids compris entre 1 et 40 kg, sont posés à la main et serrés les uns contre les autres de façon à laisser un minimum de vide compatible avec la mise en place du mastic bitumineux.

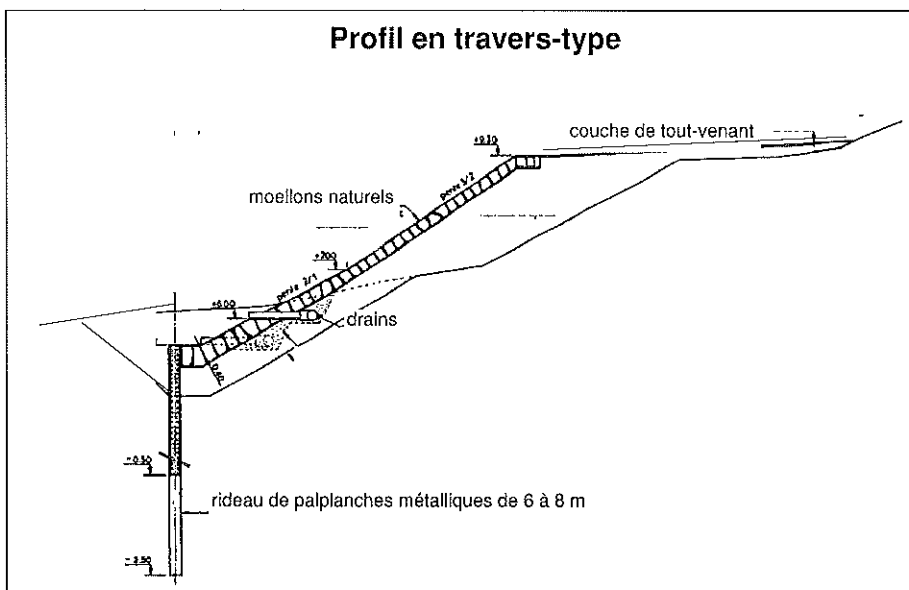
Des drains sont disposés en quinconce (voir schéma), chaque drain comporte deux tubes perforés et disposés parallèlement à la Seine ; les eaux collectés par ces tubes perforés sont évacués vers l'extrémité par des tuyaux non perforés, posés perpendiculairement à la Seine.

Le transport du mastic bitumineux se fait dans un engin malaxeur (appelé la bouillotte) à fonctionnement mécanique, calorifugé et muni d'un système de réchauffage.



Le mastic bitumineux est coulé au plus tard une marée après la mise en oeuvre des moellons naturels.

Le mastic bitumineux est répandu au dosage moyen de 950 kg par mètre cube de moellons (environ 400 kg/m²). La température du mélange à l'évacuation du malaxeur est d'environ 180° C et la mise en oeuvre du mastic bitumineux doit être opérée avec le plus grand soin de manière à pénétrer entièrement l'épaisseur de l'ossature et à laisser le moins possible de mastic sur la face des moellons.



Le mastic bitumineux est composé de 84 % de granulats (sable de concassage et fines calcaires) et de 16 % de bitume, homogénéisés dans un malaxeur ; ce mélange s'effectuant à une température voisine de 180°C.

A la fin de cette réalisation, il restera à aménager le chemin de halage.

E. LEFEBVRE

ATELIERS DU MEANDRE

Madame, Monsieur,

Nous venons d'installer à La Bouille, un atelier professionnel de recherche et de création théâtrale, destiné plus particulièrement au jeune public.

Souhaitant expérimenter des voies nouvelles dans la production d'oeuvres de qualité pour la jeunesse, cet atelier désire entretenir des contacts privilégiés avec tous les intervenants agissant en direction des enfants.

Il nous est, en particulier, nécessaire de communiquer nos expériences et de vous faire connaître nos projets.

Nous proposons, actuellement, notre première création intitulée "HISTOIRE DE TRACES ou la fabuleuse aventure du Petit Benoit".

(Vous trouverez ci-dessous une information relative à ce projet).

LA FABULEUSE AVENTURE DU PETIT BENOIT

Aventure-spectacle pour enfants

A destination des jeunes publics, "HISTOIRE DE TRACES" est un conte étrange qui entraînera chacun dans une aventure en grandeur réelle, au long d'un véritable voyage, d'abord en autocar, puis à pieds (et même en bateau ...).

L'HISTOIRE

"Le Petit Benoit décide, à la veille de Noël, de retrouver Rachel, sa copine de classe, disparue juste après l'école, le jour des vacances, à la tombée de la nuit, enlevée, sans doute, par le Sombre Sire du Soir, Seigneur du pays de l'ombre ...".

Inspirée du mythe d'Orphée, l'Aventure du Petit Benoit reprend l'histoire fondamentale du héros, courageux autant qu'amoureux, parti rechercher dans l'Autre Monde l'être aimé disparu.

Il s'agit, bien sûr, du mythe adapté, mis à la portée des enfants, en une histoire où tout, finalement, "finit bien", où Rachel et Benoit se retrouvent, vainqueurs de toutes les adversités, pour une vie qui promet d'être bien longue...

Tout y est simple, heureux, limpide. Les enfants, guidés par la vieille Edda (l'épicière un peu sorcière...), refont l'itinéraire qu'emprunta Benoit pour retrouver son amie. Ils suivent ses pas, d'abord en car, puis dans un décor réel de cavernes et de cryptes, retrouvent ses empreintes à jamais moulées dans le sable, embarquent sur un fleuve qui pourrait bien être celui des enfers. Ils croisent d'étranges personnages qui, tous, témoignent de ce qu'ils ont vu, et même, revivent les épreuves qu'affronta Benoit au passage des "portes".

Toute la nouveauté de ce spectacle, en dehors de l'aspect proprement physique du voyage en vraie grandeur auquel le public est convié, réside dans le fait que le spectateur n'assiste pas à la représentation d'une histoire censée

se dérouler sous ses yeux, par l'illusion de la scène, mais qu'il est mis en présence des "traces" laissées autour de lui par cette histoire, comme pour en prouver la véracité : ce sont des empreintes, des documents, des signes, des images, des sons, des odeurs, des témoignages plus ou moins déformés par le souvenir ou l'imagination. Tous ces éléments redéfinissent une réalité imaginaire, différente pour chacun, enrichie de toutes les personnalités. Véritable "archéologie" d'une fiction, "Histoire de traces" permettra à chaque enfant de vivre à sa manière l'Aventure de Benoit. Spectacle d'images et d'émotions cette création est aussi une aventure intérieure, qui, bien qu'en dehors des modes habituels de représentation, revendique un statut théâtral authentique.

ORGANISATION MATERIELLE

"HISTOIRE DE TRACES" s'adresse à des enfants à partir de 7 ans. Le spectacle se déroule en deux temps : un temps de voyage et un temps de représentation, dans un espace-décor construit à La Bouille.

Les enfants sont pris en charge dans leur centre par des cars de 50 places. Horaires des départs : matin, après-midi ou soirée, nous consulter.

La durée du spectacle est d'environ une heure et demi (une demi-heure de voyage-spectacle aller, une demi-heure de représentation à La Bouille, et une demi-heure de voyage-retour, les temps de voyage pouvant varier en fonction de l'heure et l'éloignement du centre).

Le prix est fixé, voyage compris, à 25 francs par enfant. A l'exception des enfants de La Bouille, pour lesquels le spectacle est gratuit.

Pour un nombre d'enfants supérieur à 200, un tarif dégressif peut être appliqué (jusqu'à 15 francs par enfant).

Les centres qui souhaiteraient utiliser leurs propres moyens de transports (cars municipaux) pourront minorer de 5 francs le prix demandé à chaque élève. Il sera cependant impératif de prendre contact avec nous suffisamment tôt, itinéraires et horaires faisant partie du spectacle, et devant être scrupuleusement coordonnés et répétés avec notre équipe artistique.

Le responsable de la communication
Pascal ANGLADA



EXCLUSIF...

**LA BOUILLOTTE
S'EST RENDUE AUX
ATELIERS DU MEANDRE....**

LA BOUILLOTTE : *Catherine, Pascal, Michel, vous êtes les fondateurs des ateliers du méandre. Pourquoi vous êtes vous installés à La Bouille ?*

LES ATELIERS DU MEANDRE : Nous recherchions un lieu d'implantation, à la fois calme, chargé d'histoire et possédant une qualité d'espace. Nous avons pris contact avec plusieurs municipalités qui nous semblaient correspondre à ce que nous recherchions, mais c'est à La Bouille que notre projet a suscité le plus grand intérêt de la part de l'équipe municipale.

LA BOUILLOTTE : *Justement quel est votre projet ?*

LES ATELIERS DU MEANDRE : Notre projet est de mener un travail de recherche et de création dans les différents domaines du spectacle vivant, le théâtre, bien sûr, mais aussi la chorégraphie, les figurines animées, la chanson etc... A terme, notre projet serait de créer, à la Bouille, un Centre permanent de recherche artistique, inventant de nouvelles formes de spectacle et confrontant ces recherches avec d'autres créateurs.

LA BOUILLOTTE : *Inventer de nouvelles formes de spectacle, est-ce possible ?*

LES ATELIERS DU MEANDRE : C'est l'un de nos objectifs. Notre première création "Histoire de Traces" s'en veut une illustration.

LA BOUILLOTTE : *Oui, ce spectacle ne manquait pas d'intérêt. En fait, il s'agissait d'un spectacle pour enfants. Mais travaillez-vous toujours pour les enfants ?*

LES ATELIERS DU MEANDRE : Non. Nous travaillons pour tous les publics. Cela dépend de l'objectif choisi. Par exemple, la prochaine création que nous présenterons à la Bouille sera à destination de tous les âges, jeunes comme adultes.

LA BOUILLOTTE : *Quel sera ce prochain spectacle ?*

LES ATELIERS DU MEANDRE : Il s'agira de l'adaptation d'une vieille légende religieuse médiévale "La Navigation

de St Brendan", où l'on verra un moine irlandais partir sur la mer, à la recherche du Paradis qu'il finira par approcher après 7 ans d'errance, de doutes et de découvertes extraordinaires dans des îles merveilleuses.

LA BOUILLOTTE : *Tout un programme.... Comment se présentera cette création ?*

LES ATELIERS DU MEANDRE : Il s'agit d'un spectacle très intimiste, joué par une comédienne seule. Tout sera basé sur l'imaginaire, la musique et la poésie.

LA BOUILLOTTE : *Où et quand ?*

LES ATELIERS DU MEANDRE : Au grenier à sel, à la Bouille, les 6, 7 et 8 février, à 21 H 00.



LA BOUILLOTTE : *Ce spectacle est-il à destination des habitants de la Bouille ?*

LES ATELIERS DU MEANDRE : Bien sûr, d'ailleurs, afin de mieux faire connaître, toute la population recevra un carton familial d'invitation gratuite. Il est, en effet, important, pour nous, que les Bouillais soient au courant de notre travail et de nos intentions. Nous ne voulons pas être des "étrangers parachutés". Nous souhaitons apporter quelque chose à la commune. Il y a, sans doute, beaucoup de choses à faire ensemble.

LA BOUILLOTTE : *Et les rendez-vous suivants ?*

LES ATELIERS DU MEANDRE : N'allons pas trop vite... "Histoire de traces" sera exploité jusqu'en Avril. Ensuite, on parle d'un "spectacle-exposition" sur les Vikings en Normandie. Ce sera un gros projet. Il n'est pas encore tout à fait décidé. Nous souhaiterions, de

tout coeur, le réaliser à la Bouille, mais des problèmes se posent, notamment de locaux. De toute façon, nous créerons quelque chose à la Bouille avant la fin de l'année.

LA BOUILLOTTE : *Etes-vous subventionnés par la commune ?*

LES ATELIERS DU MEANDRE : Que les Bouillais se rassurent... Nous n'avons pas fait de demande de subvention à leur municipalité et nous n'en ferons pas... Nous sommes accueillis, c'est déjà beaucoup pour une si petite commune.

LA BOUILLOTTE : *Alors, comment vivez-vous ? Etes-vous amateurs ?*

LES ATELIERS DU MEANDRE : Non. Toute notre équipe est professionnelle. Nous vivons chichement de la vente de nos créations et de quelques aides publiques ou privées. A titre d'exemple, "Histoire de traces" a pu être réalisé grâce à la générosité d'une association d'artistes de Sotteville les Rouen, "l'Union Artistique de Sotteville", un groupe de gens formidables.

LA BOUILLOTTE : *Le mécénat artistique, une nécessité pour vous ?*

LES ATELIERS DU MEANDRE : Plus que jamais ! C'est le seul moyen pour faire réellement avancer une recherche artistique. Sans moyen, nous sommes condamnés à survivre. La création coûte cher, elle ne se satisfait jamais de la "survie", il lui faut de la "Vie" à part entière...

LA BOUILLOTTE : *Avis donc aux mécènes, entreprises ou même simples particuliers... Il y a, là aussi, une noble cause à soutenir !*

... LA BOUILLE ... AUTREFOIS.

LA BOUILLE UNE RICHESSE HISTORIQUE

I - UN NOM ET UN PORT

Il existe peu de localités dont le nom soit autant connu que celui de La Bouille ; cela est si vrai que partout en France, le nom de La Bouille suit immédiatement celui de Rouen ; avoir vu l'un semble imposer la nécessité d'avoir vu l'autre et le touriste qui venait admirer le Palais de Justice de Rouen, les belles églises et la basilique de Bonsecours, n'aurait encore rien vu s'il n'était pas allé, autrefois, par le fameux bateau, visiter la patrie des anguilles à la matelote.

Cependant, ce lieu dont le nom est presque célèbre, n'a pas encore eu, à vrai dire d'historien ; non pas qu'aucun écrivain ne l'ait trouvé digne de son attention, car il a fait l'objet d'un certain nombre de monographies fort intéressantes ; mais les écrivains, n'ayant présente La Bouille que sous des aspects particuliers, n'en ont donné, ni voulu donner l'histoire.



Lithographie de LANGLUMÉ (collection personnelle de Monsieur Daniel LEMARIEY)

QUAND VIENT L'HIVER

Ainsi Hercule Grisel, poète rouennais du XVII^{ème} siècle, dans son poème latin "Les Fastes de Rouen" a parlé des bateaux desservant La Bouille en 1643.

"Au pied du mont qui la domine, La Bouille offre son long port, où se rend un bateau de Rouen et d'où quatre bateaux se rendent à Rouen. La Bouille est fière de voir un seigneur à la tête de cette entreprise maritime ; c'est par là qu'arrive la Basse-Normandie, si connue devant les tribunaux. Le passager est dans l'habitude d'envoyer ses pièces par terre, tandis que, de sa personne, il affronte ce grand voyage par eau. Le batelier exige à présent, à partir

du mois d'avril, un son ; dès que viennent l'hiver et les frimas, il en exige deux".

Après Grisel, surtout en ces derniers temps, divers auteurs se sont occupés de La Bouille ; mais l'un a traité l'histoire du village, l'autre n'a eu pour but que de faire connaître une comédie intitulée : "Le bateau de La Bouille". Or, en ajoutant quelques documents inédits aux travaux publiés par Molet, Méry et un anonyme de la localité même, on a pensé qu'il serait possible de composer un tout sinon très intéressant, du moins suffisant pour donner à ceux qui voudront visiter La Bouille ou aux habitants qui vivent dans cette charmante commune, une idée un peu plus complète de son histoire et de celle de son bateau.

D'après Molet, d'Elbeuf, La Bouille aurait été "fondée par des tribus celtiques, longtemps avant l'occupation romaine dans les Gaules" et il en voit la preuve dans la découverte qui fut faite en 1867, "dans un bois que traverse la route, sur la côte, au-dessus de La Bouille, d'une hachette et de coins en silex parfaitement conservés".

Passant à l'étymologie du nom, le même auteur prétend que le nom de La Bouille (à la même époque) "était Bullc qui veut dire eau jaillissante, donné à La Bouille et à Moulineaux, à cause des fortes marées ; le nom de la ferme du Vracq, contiguë à La Bouille, indique assez que les marées étaient fortes dans ces contrées", plus que de notre temps.

BOVILLE... PEUT-ETRE

"Cependant, ajoute-t-il, nous pensons que son nom actuel vient du mot latin Bovile, bouverie ou parc aux boeufs, qui lui aurait été donné à l'époque romaine ; jusqu'au XIII^{ème} siècle on a dû écrire Bovile dont on a fait Boville en Français, puis Bosevill ou Beuseville et même Beuzeville. Il y a encore, à Sahurs, le pré de la Bouille, ce qui prouve qu'à la Bouille, il y avait une bouverie dont les pâturages étaient de l'autre côté de la Seine.

Mais aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles, on écrivait Boville avec un u à la place du v et c'est de là, probablement, que l'on a commencé à écrire La Bouille.

"Un autre historien très connu par son talent et son exactitude rigoureuse, Charles Robillard de Beurepaire (Vicomté de l'Eure) montre le port de la Bouille recevant, dès l'année 1311, des marchandises pour l'embarquement desquelles on payait des droits de Vicomté au bureau de recettes établi nouvellement à Moulineaux. Moins important d'abord que ceux de Couronne et de Moulineaux, le port de La Bouille reçut en 1477 un honneur qui décida peut-être de la vogue dont il devait jouir si longtemps après. Cette année-là, en effet, le "comte de

Warwick, envoyé comme ambassadeur à Rouen, auprès de Louis XI vint avec une suite brillante aborder à la Bouille, où il resta assez de temps pour dépenser, au compte du Roi de France, 325 livres, 6 sols, 6 deniers. En s'en retournant en Angleterre, son vaisseau s'arrêta encore une fois à La Bouille, puis à Caudebec, à Quillebeuf et à Honfleur".

La Bouille n'était cependant qu'un hameau de la paroisse de Caumont et dépendait comme elle de la baronnie de Mauny qui appartenait à la famille d'Estampes, ainsi que cela résulte d'un grand nombre d'aveux et d'actes de tabellionage des années 1452, 1456, 1528, 1554, 1555, 1608, 1638 et 1686 où l'on voit que les barons de Mauny avaient droit de port et de passage de La Bouille à Sahurs et de Caumont à St Pierre de Manneville.

UN GRENIER A SEL

Par les vestiges de quelques constructions dont le caractère a été apprécié par Molet, on est amené à reconnaître que la vieille halle au blé, détruite entièrement en 1860, existait dès le XI^{ème} siècle, ainsi que des greniers à sel dont on voyait encore les murs en pierre au bas de la côte du Bourg Achard, à l'encoignure de la rue.

Or, pour que des halles au blé et des greniers à sel aient existé dans ce hameau, dès le XI^{ème}, il faut supposer que déjà La Bouille avait atteint une certaine importance et que le chiffre de ses feux et de ses habitants était assez élevé. A défaut d'un état précis, on est, à cet égard, réduit à de simples inductions (à suivre).

II - POUR UNE EGLISE INACHEVEE

Avant le XV^{ème} siècle, avant la construction de son église, La Bouille ne possédait qu'une chapelle où Blanche de Castille, la mère de St Louis, était venue accomplir un pèlerinage, on pourrait conclure que la population de ce hamel était très peu nombreuse puisque l'on sait qu'en ces temps-là, dès qu'une agglomération d'individus venait à se fixer sur un point quelconque du territoire normand, le premier besoin qui se faisait sentir était un lieu de prière, une chapelle et un chapelain.

Ce besoin grandit, néanmoins, à mesure que les habitants venaient en plus grand nombre se presser autour de l'antique chapelle ; mais, comme on n'y célébrait que très rarement l'office divin, les Bouillois étaient réduits à attendre qu'un seigneur généreux les dote d'une église et d'un chapelain.

UNE PREMIERE PIERRE

Ce seigneur généreux se révéla enfin. En 1421, messire Jacques Antoine d'Estampes, aron de Mauny, seigneur et patron de Caumont, prenant en pitié les pauvres pêcheurs de La Bouille, qui étaient obligés d'aller entendre l'office divin jusqu'à l'église de Caumont, résolut de leur venir en aide voici le récit d'une cérémonie qui eut lieu à cette occasion : "Le 22 juillet 1421, jour de Sainte Madeleine, une pieuse cérémonie amenait un grand concours à La Bouille. Tous les gens de Caumont, de Moulinaux et les voisins des hautes terres, avec les habitants de la plaine boisée qui s'étend devant ce bourg, étaient là réunis dès 6 heures du matin pour assister à la bénédiction de la première pierre d'une église. Ils avaient tous mis les habits du dimanche car le seigneur de la contrée les honorait de sa visite. Messire Jacques Antoine, marquis

d'Estampes, Vicomte de la Ferté Imbault et baron de Mauny, seigneur et patron de La Bouille qui dotait le pays d'une nouvelle église, était attendu avec impatience et, avec lui, Monseigneur de la Rochetaillée, alors archevêque de Rouen.

UNE DEPOUILLE GLACEE

A deux années de là, il y avait encore grand concours à La Bouille : mais, hélas ! ce n'était plus un jour de fête : le bienfaiteur du pays, le fondateur de l'église, messire de la Ferté-Imbault, était mort, et avec lui sa générosité et sa bienfaisance.

Conformément à ses désirs, on rapportait sa dépouille glacée dans l'église qu'il avait entrepris de bâtir. On croit que son corps fut mis dans un caveau près de l'hôtel du sanctuaire.

La mort de Messire d'Estampes mit fin aux travaux de l'église et elle demeura longtemps inachevée. Cependant, à partir de 1423, les habitants eurent leur église et un chapelain pour y célébrer l'office divin ; dès ce moment, dans les actes publics, on n'écrivit plus : le hamel de La Bouille, mais bien Sainte Madeleine de La Bouille.

La construction de cette petite église contribua beaucoup à l'accroissement de La Bouille ; de nouveaux habitants vinrent s'y installer et bientôt son port se trouva garni de nombreuses barques, de bateaux foncet et même de navires. Sa situation favorisait d'ailleurs son développement ; distante de Rouen d'environ cinq lieues, elle était le point de jonction et le passage presque forcé entre cette grande ville et la Basse-Normandie. Tous ceux qui, des diocèses de Lisieux, Sées, Avranches, Coutances, Bayeux, venaient à Rouen soit pour acheter, soit pour vendre, passaient par Sainte Madeleine de La Bouille. Les denrées, les bestiaux et les marchandises de toutes sortes y abondaient pour y être embarqués ou débarqués, selon qu'ils allaient à Rouen ou en venaient.

POUR LA PECHE

Cependant, il faut le constater, cette activité commerciale ne commença pour La Bouille que vers le commencement du XVI^{ème} siècle. Jusque-là, le plus fort de son industrie avait été la pêche ; tous ses habitants étaient pêcheurs en la rivière de Seine, soit "en l'eau du Roy" de la Bouille à Rouen, soit en "l'eau du baron de Mauny" depuis le Val des Leux jusqu'à La Bouille ; d'autres possédaient de petits bateaux à rames pour le transport des voyageurs et des marchandises jusqu'à Rouen, mais ces bateliers étaient peu nombreux ainsi que le montrent les registres du tabellionage du 22 février 1476.

C'est seulement sous François Ier, vers 1520, que l'activité commerciale paraît se révéler et s'étendre ; le port n'est plus seulement garni de bateaux, de barques et de barquettes, on y voit, sur le registre de tabellionage du 15 décembre 1523 des navires, non plus de 15 à 20 tonneaux comme autrefois les plus forts bateaux de ce port, mais de 65, 70 et même 120 tonneaux, le plus fort tonnage des navires de l'époque. Plus le siècle avance, plus la navigation acquiert d'importance, plus les relations s'étendent ; La Bouille ne reste pas en arrière. Voici Pierre Dunet, maître, après Dicu, du navire La Marguerite, appareillé et chargé pour le voyage de Calais. Ce n'est rien encore : le Brésil a tenté Richard Buisson ; il arme son navire La Magdeleine, du port de 120 tonneaux et s'en va, chargé de toiles blanches, explorer le Brésil et la terre de Guinée. Un autre navire, de La Bouille aussi, suit de près la Magdeleine, c'est la Perrine, du port de 120 tonneaux, armée et appareillée également pour le Brésil et la terre de Guinée sous le commandement de Guillaume Houzard, le 3 novembre 1541.

UNE PROIE TENTANTE

Cependant, ce voyage devint fatal à la Magdeleine. Dubuisson avait promis aux hommes de son bord que son voyage serait fructueux et, pour faire face aux attaques dont son navire pourrait être l'objet, sinon pour attaquer lui-même, il avait embarqué force artillerie, telle que coulevrines, bastardes, fauconnes, fauconnaux, lances à feu. Ainsi armée, la Magdeleine voguait doucement vers la terre du Brésil, explorant la mer au loin, lorsqu'elle aperçut un navire qui revenait du Pérou ! Le Pérou, c'était le pays de l'or et des pierreries ; ce navire portait peut-être la fortune de trente hommes dans ses flancs ! la tentation était forte ; on tint conseil et l'attaque fut décidée ; le combat fut assez long ; mais en fin de compte, la Magdeleine ayant été victorieuse, Dubuisson et son équipage capturèrent le navire ennemi et transportèrent à leur bord toute sa cargaison, composée de perles, pierreries, or et argent.

Ces écumeurs de mer avaient bien réussi pour un début, et ils s'en revenaient, en France, plus riches qu'ils n'avaient espéré au départ

*Tiré de Glanes de Gosselin
Y. FACHE*

Lectrices, lecteurs, dans le prochain numéro, nous poursuivrons notre promenade dans le passé.

ASSOCIATION SYNDICALE CHATEAU DU VRACQ

Entrevue avec
Monsieur le Maire
le 3 JUILLET 1989 à 18 H 00
en la Mairie de LA BOUILLE

Participaient :

pour la mairie
M. CHEVALLIER
Maire

pour l'association
M. POLLET
Président

Par lettre du 11 avril 1989,
M. POLLET avait demandé à être reçu par
M. CHEVALLIER, Nouveau Maire de la
Bouille, afin d'établir le contact avec la
nouvelle municipalité récemment élue.

L'entrevue accordé par Monsieur le Maire
pour le 1er juin a été repoussée par celui-ci
au 3 juillet à 18 heures.

Notre intention était de maintenir avec la
nouvelle municipalité les bonnes relations
que nous avons eu avec la précédente, de
préciser les buts de notre association et
enfin d'exposer les problèmes qui nous
avaient été soumis par nos membres et de
faire le point sur les solutions apportées ou
à apporter.

Reprenant les différents éléments de notre
courrier du 11 avril 1989, nous avons examiné
chaque point en détail.

1 DEMANDES D'ARRETES MUNICIPALES

- Réglementation du stationnement, interdiction de stationnement sur les trottoirs.
- Interdiction du lavage des véhicules, sur les voiries et trottoirs.
- Calendrier et horaire d'utilisation des machines bruyantes (tondeuses, taille haies, tronçonneuse, etc...). Voir règlement départemental et comment d'autres municipalités ont résolu ce problème.
- Abandon des poubelles sur les trottoirs après le passage des éboueurs.
- Divagation des chiens (Sécurité des enfants) très nombreux venant du bourg ou du Site.
- Limitation de vitesse (Auto et moto) Sécurité des enfants

- Passage des véhicules, auto et moto, vers le chemin de halage depuis l'allée des Fresnes.
Problème résolu par la pose d'une chaîne que les employés remettent régulièrement en place depuis plusieurs mois.
- Règlementation des constructions provisoires et définitives. Rappel des règles, permis de construire, etc...
- Décharge des ordures le long des berges de la Seine près du chemin de halage au droit du Site.
- Utilisation des pièces de feu d'artifice, risques d'accidents corporels et d'incendie.

2 ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DU SITE

- Entretien régulier et complet des voiries, trottoirs, caniveaux et espaces verts ; ramassage total des herbes coupées.
- Création de nouveaux parkings, sur l'ensemble du Site (Problème du parking de l'Immeuble MOZART).
La municipalité avait mis à l'étude ce problème assez peu aisé à résoudre. Où en est-on à ce jour ?
- Seconde tranche (prévue par la municipalité précédente) des travaux de bitumage des trottoirs devant les sorties de garages des Pavillons des Allées des LAURIERS et des FRESNES.
- Pose des plaques de numérotation des Pavillons
(Sauf ceux de la MATMUT). La fourniture et la pose de ces plaques étaient prévues par la municipalité précédente. Un relevé aurait été fait par le Garde Champêtre il y a deux ans environ. Le système de numérotation hérité de la SCI du VRACQ est des plus confus. Une numérotation logique (telle que dans le bourg) pourrait être envisagée.
- Termination des travaux de remise en état des bordures de trottoirs et des trottoirs eux-mêmes.
Ces travaux décidés lors des réunions contradictoires entre la SCI du VRACQ, LA MUNICIPALITE et notre ASSOCIATION, et réglés à la municipalité par la SCI, N'ONT JAMAIS ETE TERMINEES.

L'Entreprise chargée de la réfection des ouvrages doit toujours la remise en état dans une partie de l'Allée des LAURIERS vers l'Immeuble MOZART, et dans la totalité de l'Allée des FRESNES.

A voir : bordures de trottoirs et grilles d'égouts affaissées (l'eau s'étale sur les trottoirs), affaissement des trottoirs, etc...

3 DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Problème résolu définitivement, la SAUR assurant désormais au lieu et place de l'OFFICE IMMOBILIER, la gestion financière depuis le 1er avril 1989.

4 DIVERS

Pose d'une boîte aux lettres dans le VRACQ près de la cabine téléphonique.

L'ensemble des points cités dans les quatre paragraphes précédents, émanent de plusieurs résidents du SITE DU CHATEAU DU VRACQ.

Une copie du présent COMPTE RENDU NUMERO 23 sera remise à Monsieur CHEVALLIER, Maire de la BOUILLE.

Exceptionnellement, une copie sera également adressée à chacun des propriétaires des pavillons et à chaque copropriétaire de l'Immeuble MOZART.

D. BELLANGER - Secrétaire
J. POLLET - Président

CHIENS ERRANTS

Extrait du code rural : art.213

Les Maires peuvent ordonner que les animaux, chiens et chats, soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et chats errants seront conduits à la fourrière où ils seront gardés pendant un minimum de quatre jours. Les propriétaires des animaux identifiés sont avisés par les soins des responsables de la fourrière. Les propriétaires, locataires, fermiers, ont le droit de saisir ou de faire saisir par un agent de la force publique, les chiens et les chats que leurs maîtres laissent divaguer dans les propriétés privées. Les animaux saisis sont conduits à la fourrière. Les animaux ne peuvent être restitués à leur propriétaires qu'après paiement des frais de fourrière.

TAXE D'HABITATION

VERIFIER VOTRE AVIS D'IMPOSITION...

1989

TAXE D'HABITATION
votée et perçue par
LA COMMUNE, LE DÉPARTEMENT, LA RÉGION
ET DIVERS ORGANISMES

SEINE MARITIME

R LEFEBVRE, EUGENE
MOZART APP 116
LE VRACQ
BOUILLE (LA)
76530 GRAND COURONNE

LIEU DE L'IMPOSITION

	COMMUNE	DÉPARTEMENT	RÉGION	8580	8580
VALEUR LOCATIVE BRUTE	8580	8580	8580	9420	9420
VALEUR LOCATIVE NETTÉE					
1. général à la base	10%	10%	10%		
2. personnel à charge					
3. par pers. (1155) au 2					
4. pour 2 personnes	20%	20%	20%		
5. par pers. (1155) au 2					
6. pour 2 personnes					
7. par pers. (1155) au 2					
8. pour 2 personnes					
9. par pers. (1155) au 2					
10. pour 2 personnes					
VALEUR LOCATIVE NETTE	8580	8580	8580		
BASE NETTE D'IMPOSITION	8130	8130	8130		
Taux d'imposition	8,84 %	7,35 %	1,4 %		
COTISATION	719 f	598 f	114 f	52 f	
TOTAL DES COTISATIONS					1878
Frais de gestion de la fiscalité directe locale					75
SOMME À PAYER au Comptable du Trésor désigné ci-dessus					1953 f

A l'aide de l'avis d'imposition de l'un de nos collaborateurs, nous allons voir ensemble les différents chiffres clefs.

- **Première ligne** : elle comporte la valeur locative de votre appartement ou de votre maison. La valeur locative est attribuée par le service du cadastre, qui établit une évaluation en fonction d'un certain nombre de paramètres.

L'évaluation de la valeur locative repose sur le principe d'un classement des biens immobiliers dans huit catégories au total. Ce classement prend en compte divers critères, notamment la qualité architecturale, la qualité de construction, la distribution du local et ses équipements (chauffage, eau chaude, sanitaires...). Les surfaces réelles sont ensuite pondérées par des coefficients. Plus simplement, cette opération consiste à transformer les éléments de confort en mètres carrés.

Ainsi, une baignoire équivaut à 5 m², un chauffage central à 2 m² par pièce, ...

Cette surface pondérée est ensuite multipliée par le tarif de base applicable à la catégorie du logement de référence. (Si vous avez un doute, vous pouvez demander

au service du cadastre - tél : 35.89.31.31 - et demander une copie de la fiche d'évaluation n° 6675-1). Il faut savoir que cette valeur locative brute augmente en fonction du taux fixé par la loi des finances.

- **Deuxième ligne** : ici figure la valeur locative moyenne de la commune
- **Troisième ligne** : Sur la feuille d'impôt d'une autre commune, ici figure l'abattement général à la base. L'abattement général à la base est voté par le Conseil Municipal de chaque ville. Il est facultatif. Cependant, ici une commune le vote, il est alors applicable à tous les citoyens de cette commune. Généralement il est de 5 à 15 %.
- **Quatrième ligne** : ici figure l'abattement pour personnes à charge. Il est obligatoire, c'est-à-dire qu'une commune ne peut pas le refuser de le voter.
- **Cinquième ligne** : ici figure la valeur nette, elle est égale à la différence entre la valeur locative brute et les différents abattements.

- **Sixième ligne** : ici figure la base nette d'imposition, elle est multipliée par un coefficient déflateur (0,948).

- **Les taux** : dans la 1ère colonne, il y a le taux voté par le conseil municipal et qui va s'appliquer sur la valeur locative du bien. Dans la 2ème colonne le taux est voté par le Conseil Général pour le département, ensuite la Région (taux assez raisonnable).

La colonne de l'ensemble des Syndicats concerne essentiellement le SIVOM (1,22 %), et la dernière colonne concerne l'Etablissement Public de la Basse-Seine (currage, frais de quai) 0,118 %.

La taxe d'habitation est due par celui qui a l'usage de la maison ou de l'appartement, qu'il en soit ou non propriétaire. Elle est due par celui qui occupe les lieux au 1er janvier de l'année.

La taxe foncière est due par celui qui est propriétaire à la date du 1er janvier.

E. LEFEBVRE

**ET VOUS,
QU'EN PENSEZ-VOUS ?**

A nouvelle année, nouvelle présentation de notre journal. Ce numéro reste imparfait. Pour l'améliorer et l'enrichir, l'équipe de rédaction attend vos réactions et vos suggestions. La Bouillotte est le journal d'information de tous les bouillais.

BONNE ANNEE A TOUS

Merci pour le soutien apporté à la Bouillotte au cours de sa première parution et que 1990 conforte les liens qui unissent tous les Bouillais.

REMERCIEMENTS

Merci à nos annonceurs, qui nous ont aidés financièrement à réaliser ce bulletin, à la société NORM'EDIT qui a conçu les pages de publicité à moindre frais et à l'IMPRIMERIE LECERF ROUEN-OFFSET qui nous a offert l'impression de la couverture.

LU ET VU

La Bouillotte publiera les meilleures citations et les meilleurs clichés concernant notre village.

A expédier, en précisant vos coordonnées à :
la Bouillotte BP 7 - 76530 LA BOUILLE.

Dans notre premier numéro, nous avons parlé des jeunes futurs pongistes, ils attendent toujours un adulte pour les encadrer.

Alors....

JOURNAL D'INFORMATION BOUILLAIS

Responsable de la Publication :
**E. LEFEBVRE
J. NOUVEL**

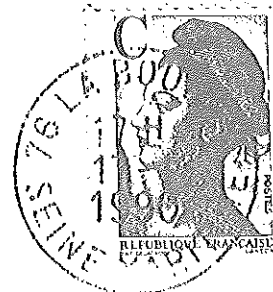
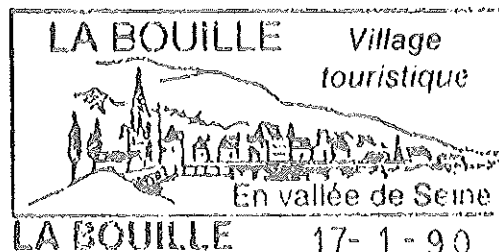
Maquette :
Antoine JARDOT

Photographies :
La Bouillotte

Impression :
NORM'EDIT

I.S.N.N. en cours

LES TRIBULATIONS D'UNE LETTRE



Un geste familier quotidien (ou presque ! ...), lorsque vous rentrez le soir : ouvrir votre boîte aux lettres pour en examiner le contenu.

Celui-ci s'est diversifié au fil des ans avec notamment la publicité sans adresse.

Mais connaissez-vous le chemin parcouru par une lettre ? Pas vraiment. Alors, suivez avec nous une lettre...

Le bureau de poste :

Déposée dans la boîte aux lettres du coin de la rue, la lettre va être "relevée" par un préposé conducteur au cours de sa tournée. Il s'agit d'un circuit effectué toujours dans les mêmes conditions aux mêmes heures.

Le préposé ramène le courrier au bureau où il va être redressé puis oblitéré. Le redressement permet de séparer le courrier collecté selon qu'il est urgent ou non urgent ; placer les correspondances dans le même sens de façon à pouvoir oblitérer les affranchissements.

L'oblitération consiste alors à porter sur les correspondances, l'indication du bureau de dépôt et l'heure de départ du courrier. L'empreinte du timbre à date, indiquant le jour et l'heure de départ du courrier est un élément de contrôle primordial de la régularité des acheminements. Il peut en outre servir de preuve en justice.

Et qu'advient-il ensuite de notre lettre ?

Les lettres mécanisables, c'est-à-dire de moins de 20 grammes, d'un format normalisé sont indexées avant de partir pour le centre de tri postal.

L'indexation consiste en l'apposition d'un code à barre fluorescent, correspondant au code postal figurant sur la lettre, et qui permettra un tri mécanisé au centre de tri postal.

Le Centre de tri postal :

Shématiquement, l'acheminement d'un objet comporte les trois phases suivantes :

- la centralisation sur le centre de tri départemental (camion jaune de la poste),
- le transport jusqu'au département de destination,
- la dispersion vers les bureaux distributeurs.

A l'arrivée du camion, des préposés acheminent et déchargent sacs, structures, conteneurs... Notre lettre, qui a été indexée au bureau de poste, est dirigée sur un chantier mécanisé (HOTCHKISS MECANISATION) "HM" qui va effectuer l'opération de tri après une lecture de l'indexation. La machine "HM" trie 25 000 à 30 000 plis par heure sur 192 directions différentes. Chaque paquet de lettre correspondant à une direction va être enliassé puis déposé dans un bac encodé selon la destination, puis prendra l'avion ou le train pour rejoindre le Centre de tri Départemental de destination.

Et là, elle sera de nouveau triée sur une machine "HM" pour être acheminée directement sur le bureau d'arrivée.

Retour au bureau de poste :

Arrivée entre 5h 30 et 6h 30 du matin au bureau destinataire, le lendemain de son dépôt dans la boîte aux lettres de départ, la lettre va se retrouver sur le chantier tri-distribution.

Elle passera d'abord au tri général, puis dans un deuxième temps chaque préposé relèvera les cases correspondant à son quartier de distribution. Là, il va procéder au "piquage" puis au "coupage" des correspondances, c'est-à-dire un tri par rues, puis par numéros.

Ensuite, elle sera déposée dans la sacoche du préposé qui partira faire sa tournée selon un trajet immuable. Finalement la lettre sera remise dans votre boîte, au plus tard vers 13h 30 du lundi au samedi.

*Madame CALTOT
Receveur*

La poste souhaite aux lecteurs de La Bouillotte une heureuse année 1990

Gastronomie...

LES GASTRONOMES

Jacques MARRIERE Restaurateur

Salon de Thé
Vivier Marin
Spécialités Maison
Salles pour repas d'affaires

Tél. : 35 18 02 07 - 76530 LA BOUILLE

Ouvert tous les jours sauf mercredi soir et jeudi toute la journée



HOTEL RESTAURANT de la Poste

6, Place du Bateau
76530 LA BOUILLE
Tél. : 35 18 63 90

Au Relais Fleuri

Restaurant - Bar

Nous consulter
pour vos repas d'affaires
Banquets et Cérémonies

Ouvert tous les jours
LA BOUILLE - Tél. : 35 18 03 58

Le Manoir des Sources

RESTAURANT

Pour vos repas d'affaires
et vos réceptions
Michel et François
vous réservent
leur meilleur accueil

Rue des Sources - Moulineaux - Tél. : 35 18 08 98

Le Relais des Chevaliers

Manoir de Rudemont

Mariages - Séminaires
Repas d'affaires
Banquets - Réceptions
Parking privé

Saint Ouen de Thouberville
76310 Bourg Achard - Tél. : 35 23 96 87
Fermé dimanche soir et lundi, sauf réservations

L'ORIENTAL EXPRESS

Spécialités :
Couscous, Tajine, brochettes

1, rue du Dr Magalon
76530 LA BOUILLE
☎ 35 18 09 25

Restaurant l'Ermitage

Spécialités de fruits de mer
et de grillades au feu de bois

Bernard DAVID, chef de cuisine

Carrefour Maison Brûlée 76500 La Londe
Tél. 35 18 01 60
fermeture hebdomadaire mardi soir et mercredi



Au creux d'une belle boucle de la Seine,
face au fleuve,
l'Hôtel Bellevue vous offre le privilège
du calme et du confort

Hôtel Le BELLEVUE

76530 LA BOUILLE
Tél. : 35 18 05 05

(4 lignes groupées)

CREPERIE " TY MAD "

5, rue du Docteur-Magalon
76530 LA BOUILLE
Tél. : 35 18 05 92

Château du Rouvray

Restaurant gastronomique - Réceptions

Norbert BOIVIN

Avenue René-Coty - MOULINEAUX
76530 Grand-Couronne - Tél. : 35 18 10 10



RESTAURANT - SALON DE THE - BAR
Odile et Philippe ROZADA

Au bord de la Seine
76530 LA BOUILLE

Fermé dimanche soir et lundi
Téléphone : 35 18 01 90

LE SAINT PIERRE

Hôtel - Restaurant

Bernard HUET
Patrice KUKURUDZ (Chef de cuisine)

76530 LA BOUILLE

Tél. 35 18 01 01

BAT - DECOR

Tissus vestimentaires
Patrons "SIMPLICITY"
Tissus d'ameublement
Voilages
Tringles

ECLAIR-PRESTIL

216, grande rue
BOURG ACHARD
☎ 32 56 21 12

Daniel
AVININ

CYCLES
MOTOCULTURE

76530 MOULINEAUX
☎ 35 18 04 34

LA MODE
LECHOIX
L'ACCUEIL

CHAUSSURES NATHY

340, grande rue - 27310 BOURG ACHARD
Tél. : 32 56 42 09
Carte de fidélité



TOUT, POUR TOUTES LES FETES
Centre CARRE D'AS
27310 BOURG ACHARD



Hubert LOIR - Agent Général

222, grande rue - 27310 BOURG ACHARD
Tél. : 32 56 21 13

Photo Styl'

Photographies - Portraits
Identité - Industrie - Publicité

57, grande rue
27310 BOURG ACHARD
Tél. : 32 41 57 55

TAXI MAUNY

☎ Domicile 35 18 09 48
☎ Voiture 35 01 36 34

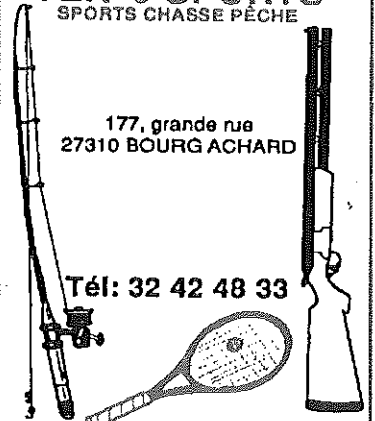
TOUTES DISTANCES
JOUR ET NUIT

(de préférence
prendre rendez-vous)

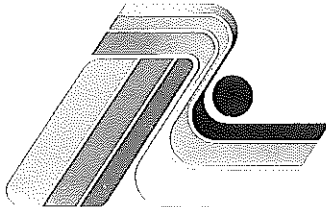
VER O SPORTS
SPORTS CHASSE PÊCHE

177, grande rue
27310 BOURG ACHARD

Tél: 32 42 48 33



Ouvert le dimanche matin



Imprimerie **LECERF**
ROUEN OFFSET

Premier groupe normand d'Imprimeries
20 à 26, rue des Bons-Enfants - 76000 ROUEN
Tél. 35 07 30 30 - Télex 172542 F - Téléfax 35 64 19 15



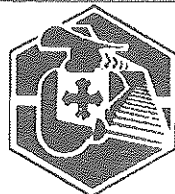
Cette couverture
a été réalisée
en P.A.O.

34, quai de Paris - 76000 ROUEN
☎ 35 88 55 54 - Fax : 35 71 19 13



BRICOMARCHE

Les Mousquetaires du Bricolage
Rue du Moulin Grand-Couronne



INTERMARCHE

Les Mousquetaires de l'Alimentation
Rue du Moulin Grand-Couronne

